

Une question de dignité©

Dossier de
COALITION EAU
May 2009

Le tabou des toilettes s'expose à Paris - Pour briser le tabou du manque d'accès aux toilettes partout dans le monde, les ONG de la Coalition Eau ont choisi, en partenariat avec la Ville de Paris, de présenter place René© Cassin, en plein cœur de la capitale, l'exposition "Les toilettes, une question de dignité©". H2o mai 2009.

LES TOILETTES

Une question de dignité©

dossier réalis© par la COALITION EAU

exposition German Toilet Organization

Place René© Cassin

Paris 14-16 mai 2009

organisée par la Ville de Paris

H2o - mai 2009

À

Où iriez-vous vous cacher ? Entre deux voitures ? Derrière un mur, un bac à fleurs, une poubelle, un parapluie... ?

Pour briser le tabou du manque d'accès aux toilettes partout dans le monde, les ONG Eau Vive, Hydraulique Sans Frontières, Ingénieurs sans Frontières, WWF-France, membres de la Coalition Eau, ont présenté, en partenariat avec la Ville de Paris, de présenter en plein cœur de la capitale, sur la place René© Cassin, dans le 1er arrondissement, l'exposition "Les toilettes, une question de dignité©".

Dans la continuité© de l'année© internationale de l'assainissement déclarée par l'ONU en 2008, cette exposition développée par la German Toilet Organization et soutenue par les Nations Unies, a été accueillie à New York, Berlin, Singapour et Nairobi. Elle permet de briser le silence et le déni qui entourent cette question fondamentale.

Lors de la conférence de presse qui s'est tenue le 13 mai à l'hôtel de Ville, Anne Le Strat, adjointe au maire de Paris chargée de l'eau, de l'assainissement et des canaux, Erik Orsenna, de l'Académie française, Laurent Chabert d'Hières, de la Coalition eau et

Cathy Martinez, de SolidaritÃ©s Eau Europe ont rappelÃ© que la rÃ©alitÃ© du manque d'accÃ´s aux toilettes touche quotidiennement plus de 2 milliards d'Ãªtres humains - 2,6 milliards au bas mot, engendrant des consÃ©quences dramatiques, principalement dans les pays en dÃ©veloppement : deuxiÃ¢me cause de mortalitÃ© des enfants de moins de 5 ans, impacts sanitaires lourds causÃ©s par les maladies hydriques, freins Ã©conomiques, dÃ©gradations environnementales, entrave Ã l'Ã©ducation des enfants.

Les collectivitÃ©s locales disposent pourtant d'un levier d'action important depuis l'adoption de la loi Oudin en 2005, qui leur permet de consacrer jusqu'Ã 1 % de la facture de l'eau Ã des actions de coopÃ©ration dÃ©centralisÃ©e dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. La Ville de Paris a crÃ©Ã© un fond d'un million d'euros par an Ã cet effet, sÃ©lectionnant 25 projets depuis 2005, pour un total de prÃ‰s de 300 000 bÃ©nÃ©ficiaires. Les Parisiens, comme les autres communes franÃ§aises qui ont choisi de mettre en place un tel dispositif, sont donc solidaires de ces actions.

Enfin, l'exposition est aussi l'occasion de s'interroger sur une rÃ©alitÃ© qui ne concerne pas exclusivement les pays en dÃ©veloppement : aux portes de la France ou mÃªme Ã l'intÃ©rieur de nos frontiÃ“res, le problÃ¢me est parfois loin d'Ãªtre rÃ©guliÃ©. LÃ© encore, des solutions existent et les pouvoirs publics doivent se saisir de la question.

L'exposition met en scÃ¨ne des silhouettes Ã taille humaine, illustrant concrÃ¨tement l'absence de toilettes. Chaque silhouette interpelle avec cette question "OÃ¹ iriez-vous vous cacher ?" et Ã©voque avec humour et gravitÃ© ce que nous serions contraints de faire si nous n'avions pas accÃ´s Ã des sanitaires prÃ©servant notre intimitÃ© et notre dignitÃ©. La mise en scÃ¨ne est complÃ©tÃ©e par des murs d'information des flyers sous forme de coupons de papier hygiÃ©nique.

L'AMPLEUR DE LA CRISE

Ã

La question de l'assainissement n'est pas toujours bien comprise, ni dans ce qu'elle couvre, ni dans ses impacts sur notre vie quotidienne. Voici quelques Ã©clairages utiles...

L'assainissement, de quoi parle-t-on ?

L'assainissement domestique consiste Ã Ã©vacuer puis traiter l'ensemble des rejets domestiques, solides (dÃ©chets mÃ©nagers) ou liquides (eaux usÃ©es).

Dans nos sociÃ©tÃ©s, le cycle de l'assainissement domestique des eaux usÃ©es comprend 3 Ã©tapes : l'Ã©vacuation des eau

usÂ©es (des toilettes, de la cuisine, de la salle de bain), leur acheminement via un rÂ©seau de canalisation des habitations jusqu'Â un lieu de traitement (station d'Â©puration, lagunes) et le traitement de ces eaux avant le rejet dans le milieu naturel et l'Â©limination des boues produites lors de la clarification des eaux usÂ©es. Ce cycle est surtout valable pour les villes et les villages ayant un habitat concentrÂ©. En effet, dans les zones d'habitat dispersÂ©, le systÂme d'assainissement est individuel. Il se compose alors d'une fosse septique suivie d'un Â©pandage souterrain.

Mais ce schÂ©ma complet est loin d'Âtre une rÂ©alitÂ© partout. Dans plusieurs rÂ©gions du monde, ce que l'on appelle la crise de l'assainissement commence par l'absence d'accÂ's Â des toilettes, premiÂ're Â©tape indispensable Â la mise en place du cycle de l'assainissement. L'accÂ's Â des toilettes est encore loin d'Âtre assurÂ© dans de nombreuses rÂ©gions du monde : 2,6 milliards de personnes en sont encore privÂ©es, soit prÂ's de 40 fois la population de la France !

Ces personnes n'ont pas accÂ's Â un assainissement de base, c'est-Â -dire Â des latrines (toilettes sÂ"ches). Si les chiffres prenaient pour rÂ©fÂrence le modÂle que nous connaissons ici (toilettes "Â siphon" ou "en eau" avec Â©vacuation vers un Â©gout ou une fosse septique), alors ce seraient 4 milliards de personnes qui ne disposent pas d'un systÂme d'assainissement adÂ©quat (Source : Rapport mondial sur le dÂ©veloppement humain, Programme des Nations Unies pour le dÂ©veloppement - PNUD, 2006).

La Coalition Eau a dÂ©cidÂ© de concentrer ses efforts de sensibilisation sur cette premiÂ're Â©tape, celle des toilettes, car si le Nord peut se permettre d'aborder les questions plus complexes d'Â©vacuation et de traitement, une grande partie de l'humanitÂ© est encore privÂ©e de ce minimum vital que sont les toilettes, minimum sans lequel les autres Â©tapes de traitement n'ont aucun sens.

Les consÂ©quences mal connuesÂ de l'absence d'accÂ's Â l'assainissement

Des consÂ©quences sur la santÂ© - En l'absence de toilettes, la maniÂ're traditionnelle de se soulager (en pleine nature, dans des sacs plastiques, Â proximitÂ© d'habitations ou de points d'eau) engendre de graves risques sanitaires. Les excrÂ©ments, qui sont des rÂ©servoirs Â microbes, se retrouvent Â la portÂ©e des adultes et des enfants, des animaux et des insectes, et contaminent les cours d'eau puisqu'ils ne sont pas stockÂ@s dans un endroit clos, ni Â©vacuÂ@s loin des lieux d'habitation pour Âtre traitÂ@s. Ces excrÂ©ments sont dangereux : 1 gramme peut contenir jusqu'Â 10 millions de virus, 1 million de bactÂ©ries, 1 000 kystes parasites et une centaine de larves (Source : AnnÂ©e internationale de l'assainissement, vue d'ensemble, UNICEF). L'absence d'infrastructures d'assainissement entraÂ®ne leur dissÂ©mination dans l'environnement. Ainsi, ces microbes se propagent partout : pollution des eaux de surface, infiltration dans les sols, propagation par les mouches et par les personnes. Ces vecteurs de transmission peuvent ensuite Âtre en contact avec l'eau ou la nourriture qui va Âtre ingÂ©rÂ©e. De mÂme, si l'endroit servant Â la dÂ©tÂ©cration se trouve Â proximitÂ© du point d'eau (puits), l'eau sera polluÂ©e. Souvent, cette eau sera consommÂ©e par des familles entiÂ®res. Cette ingestion ou ce contact avec une eau polluÂ©e par les excrÂ©ments est mortelle. Les maladies hydriques (notamment le cholÂ©ra et la typhoÂ©de), dont la transmission est directement liÂ©e Â l'existence de contacts entre les personnes et les agents pathogÂ©nes prÂ@sents dans les excrÂ©ments humains, sont responsables de 1,8 millions de dÂ©cÂ's par an, dont 90 % sont des enfants de moins de 5 ans : il s'agit de la 2Âme cause de mortalitÂ© pour les enfants de moins de 5 ans (Source : Rapport mondial sur le dÂ©veloppement humain, PNUD, 2006). Le risque de transmission de maladies est donc trÂ's Â©levÂ© et comporte de trop nombreuses rÂ©percussions sur la santÂ©, la sociÂ©tÂ© et l'environnement.

Des consÂ©quences sur la vie quotidienne des jeunes filles et des femmes - L'absence d'accÂ's aux toilettes a des consÂ©quences plus importantes encore pour les personnes handicapÂ©es, les enfants en bas Âge mais aussi les femmes et les jeunes filles. Dans les villages, le manque d'assainissement, la proximitÂ© des maisons et l'absence de couverture vÂ©gÂ©tale obligent les femmes Â trouver, Â la nuit tombÂ©e, un lieu Â l'abri des regards. Elles sont ainsi exposÂ©es Â tous de risques (risques de violence ou de harcÂ©lement, prÂ©sence d'animaux sauvages, etc.). Pour les filles, l'absence de systÂme d'assainissement dans l'enceinte de l'Âcole peut aller trÂ's loin : certains parents prÂ©fÂrent que leurs filles

sortent du système éducatif à la puberté, parce que leur dignité et leur sécurité ne seront plus assurées. L'accès à l'assainissement de base dans les écoles constitue, dans ce cas, un argument de plus facilitant la scolarisation des filles comme celle des garçons. Une étude réalisée par le gouvernement du Bangladesh et l'UNICEF a montré que la scolarisation des filles pouvait augmenter de 11 % simplement en leur fournissant des installations sanitaires (Source : Evaluation of the use and maintenance of water supply and sanitation systems in primary schools : phase 1 : final report, DPHE - DPE - UNICEF, 1994).

Des conséquences sur l'environnement - Malgré une certaine capacité d'autopurification des milieux aquatiques, dans bien des zones aujourd'hui, les cours d'eau ne peuvent plus faire face à l'augmentation de la pression liée à l'activité humaine. En raison de l'absence de toilettes, les déchets pathogènes contenus dans les excréments s'infiltrent dans les eaux souterraines, les lacs ou les rivières. Ces rejets, sans traitement, provoquent l'asphyxie des plans d'eau (la pollution grâce à la prolifération d'algues qui monopolisent l'oxygène disponible dans l'eau). Ils rendent insalubres des sources d'eau souvent utilisées et consommées par des humains.

Des conséquences économiques - L'accès à l'assainissement a aussi des conséquences économiques à l'échelle du pays : les maladies liées à la contamination des eaux impliquent des dépenses de santé colossales pesant sur le budget des municipalités et de l'État. Précéder ces maladies grâce à la mise en place d'un système d'assainissement permet de réduire considérablement certaines de ces dépenses. L'OMS estime qu'atteindre l'OMD Assainissement permettrait d'économiser 66 milliards de dollars US en temps, en productivité, en maladies évitables, en dépenses médicales et en frais d'enterrement (Source : Evaluation of the costs and benefits of water and sanitation improvements at the global level, Hutton G. et Haller L., OMS, 2004).

La solution existe pour des millions de vies : l'assainissement

Contenir les excréments hors de portée des hommes, des insectes et des sources d'eau, par l'installation de toilettes, permet de mettre un terme au cercle vicieux de la contamination. Des moyens efficaces existent pour empêcher la dissémination de la pollution d'origine facale dans le milieu environnant et pour traiter efficacement les excréments de façon à ce qu'ils ne présentent plus de risque pour la santé publique et pour l'environnement : il serait inacceptable de rester les moins passifs de l'insalubrité infligée aux plus vulnérables.

Dès lors, pourquoi tout le monde n'a pas de toilettes ?

Parce que l'assainissement n'est toujours pas considéré comme une priorité dans les contextes où l'accès à l'eau potable n'est pas assuré.

Parce que la demande des populations pour l'assainissement est faible, car le lien entre manque d'assainissement et maladies n'est pas toujours bien assimilé.

Parce que l'assainissement est un sujet peu comme intime et tabou, ce qui incite les décideurs locaux à considérer qu'il relève de la sphère privée et freine les pouvoirs publics dans le développement de plans d'actions.

Parce que les financements manquent. Ce manque de financements nationaux et internationaux consacrÃ©s Ã l'assainissement freine le dÃ©veloppement de programmes d'accÃ“s.

LA RÃ‰ALITÃ‰ LÃ‰-BAS... ET ICI

Ã

Le manque d'accÃ“s Ã l'assainissement touche prÃ‰s de 41 % de la population mondiale. La situation est particuliÃ“rement prÃ©occupante en Afrique subsaharienne, oÃ¹ le taux d'accÃ“s Ã l'assainissement est le plus faible : 63 % des habitants n'ont pas accÃ“s aux dispositifs d'assainissement de base, particuliÃ“rement en milieu rural. Dans d'autres proportions, cette crise touche aussi certains pays europÃ©ens voisins oÃ¹ l'accÃ“s Ã l'assainissement n'est pas un dossier rÃ©glÃ©. En France enfin, certaines populations n'ont pas accÃ“s Ã des toilettes. Il est utile de rappeler briÃ“vement quelle est la situation Ã ces diffÃ©rents Ã©chelons...

La rÃ©alitÃ© IÃ‰ -bas, en Afrique

La crise de l'assainissement en Afrique touche 6 habitants sur 10 - En Afrique subsaharienne, seuls 37 % des habitants ont accÃ“s Ã l'assainissement. Dans certains de ces pays, en raison d'une augmentation de 85 % de la population urbaine entre 1990 et 2004 et malgrÃ© les efforts fournis, le nombre de mÃ©nages urbains n'ayant pas accÃ“s Ã l'eau potable ou Ã l'assainissement aurait doublÃ© depuis 1990 (Source : Atteindre l'OMD relatif Ã l'eau potable et Ã l'assainissement, le dÃ©fÃ©t de la dÃ©cennie, OMS et UNICEF). En l'absence de toilettes, les populations sont contraintes de se "soulager" Ã l'extÃ©rieur de leurs habitations, dans le milieu naturel. La proximitÃ© de ces excrÃ©ments expose les populations Ã de nombreux risques sanitaires, au prix de vies humaines. En Afrique, toutes les heures, 115 personnes meurent de maladies liÃ©es Ã un assainissement dÃ©fectueux, aux problÃ“mes d'hygiÃ‰ne ou Ã l'eau contaminÃ©e (Source : faits et chiffres sur l'assainissement, site Internet de l'OMS). L'ampleur de la crise est telle qu'il est impÃ©ratif d'envisager des interventions nationales. Les projets ponctuels ne suffisent pas Ã rÃ©soudre les impacts sanitaires colossaux du manque d'accÃ“s Ã l'assainissement de base et Ã l'hygiÃ‰ne. La mise en place de vastes plans nationaux pour la rÃ©alisation d'infrastructures sanitaires est indispensable. De plus, elle ne suffit pas Ã elle seule pour susciter, au niveau des individus, une prise de conscience des impacts sanitaires : la promotion de meilleures pratiques d'hygiÃ‰ne et d'assainissement de base est une exigence de santÃ© publique et une nÃ©cessitÃ© pour amÃ©liorer la santÃ© et la qualitÃ© de vie des communautÃ©s, notamment en zone rurale.

Quelle est la rÃ©alitÃ© d'un quotidien sans toilettes ? - La rÃ©alitÃ© d'un quotidien sans ouvrages d'assainissement signifie la dÃ©fÃ©cation en plein air et l'absence de systÃ“me d'Ã©vacuation des eaux usÃ©es. En cas de dispositif d'assainissement, le problÃ“me n'est pas rÃ©glÃ© s'il est inadÃ©quat. Illustration basique : souvent, les excrÃ©ments sont dÃ©posÃ©s dans une fosse dont le fond est rarement bÃ©tonnÃ©. Et si l'implantation de l'ouvrage n'a pas tenu compte de certaines normes (Ã©loignement des puits), les excrÃ©ments contenus dans la fosse peuvent, par infiltration souterraine, polluer les nappes phÃ©ratiques dans lesquelles est puisÃ©e l'eau pour la consommation humaine.

En Afrique subsaharienne, les disparitÃ©s d'accÃ“s Ã l'assainissement sont particuliÃ“rement importantes entre le milieu urbain et rural, avec une diffÃ©rence de 29 points, respectivement 55 % et 26 % en 2002 (Source : Objectif 7 Assurer un environnement durable, ONU).

En milieu rural, peu de personnes ont conscience qu'une défaillance en matière d'assainissement est source de nombreuses maladies. L'absence d'accès à l'assainissement est d'abord ressentie comme un problème nuisant à l'intimité plutôt qu'un problème sanitaire. Les individus peuvent être contraints de se lever à l'aube afin de trouver un endroit pour déféquer à l'abri des regards, parfois très éloigné, de traverser les champs, les voies ferrées, et les routes dans l'obscurité au risque d'être agressés ou attaqués par des animaux (morsures de reptiles par exemple), ou de se retenir parfois toute la journée pour attendre l'obscurité du soir, plus propice pour se cacher.

Dans les villes

Les structures d'assainissement sont très marginales. Traditionnellement, elles se résument à un système de fosse sans couvercle où les excréments sont stockés. Les excréta sont en contact avec les autres humains par l'intermédiaire des mouches. Lorsque la fosse est pleine, elle est vidangée. Les boues de vidange sont rejetées sans traitement dans des décharges publiques à l'intérieur des villes ou dans des lieux précaires en plein air. Ces sites

de rejet sont le plus souvent à proximité des lieux de vie humaine ou de sources d'eau, ce qui engendre d'importants problèmes localement. Ces problèmes prennent d'autant plus d'ampleur face à une croissance démographique importante en milieu urbain et à des infrastructures souvent vétustes ou en voie de dégradation.

À Kibera, plus grand bidonville d'Afrique subsaharienne situé au centre de Nairobi, les habitants n'ont pour la plupart pas accès à l'assainissement : ni toilettes privées ni toilettes publiques. Ce déficit constraint les habitants à déféquer dans des sacs en plastique qu'ils jettent ensuite dans des fosses ou en bordure de route.

C'est ce qu'on appelle l' -bas les "toilettes volantes".

Lorsqu'il existe un système d'assainissement, il s'agit la plupart du temps de latrines à fosse. Dans certains endroits, 150 personnes doivent partager une même latrine, ce qui ne permet ni de s'isoler ni d'assurer les conditions basiques de sécurité et d'hygiène. Ces latrines sont souvent mal entretenues, et les fosses peu profondes débordent dans qu'il pleut. Les habitants de ce bidonville n'ont

pas les ressources suffisantes pour mettre en place un système d'assainissement : la construction de latrines à fosse coûte environ 45 dollars US, soit deux mois de salaire minimum. Parallèlement, la municipalité de Nairobi ne fournit pas de services d'assainissement à Kibera. Rappelons ici que selon le PNUD, les chiffres fournis par le gouvernement kényan au titre des OMD indiquent que 99 % de la population de Nairobi dispose d'un système d'assainissement, chiffre qu'il qualifie "d'invraisemblablement élevé" (Source : Rapport mondial sur le développement humain, PNUD, 2006).

La réalité à nos portes, en Europe

À 2 heures de France, des millions d'eurocéens n'ont pas accès aux toilettes - L'assainissement est un sujet souvent oublié dans les anciens pays du bloc soviétique. Pourtant, il est loin d'être anecdotique dans les pays d'Europe orientale.

Si de façon générale, les résultats en matière d'accès à l'assainissement dans les pays d'Europe de l'est sont meilleurs que la moyenne des pays à revenu faible ou intermédiaire, il reste de nombreux efforts à fournir. Selon les données les plus récentes, sur les quelques 877 millions de personnes qui vivent dans la Région européenne, telle que défini par l'OMS, environ 85 millions d'habitants (10 %) ne bénéficient pas encore d'un assainissement de bonne qualité, et cette situation n'a pratiquement pas évolué ou s'est dégradée dans certaines zones. Ces conditions malfadiques ou inexistantes d'assainissement ont les mêmes répercussions qu'en Afrique : elles tuent. Selon une estimation de l'OMS, 13 500 Européens de moins de 14 ans meurent chaque année suite à des maladies notamment liées à des problèmes hydriques (Source : Une eau plus potable et un meilleur assainissement préviendreraient des millions de cas de maladies hydriques chaque année dans les pays européens, OMS Bureau régional de l'Europe, communiqué de presse

2005).

Les maladies d'origine hydrique et dues à une mauvaise hygiène représentent une lourde charge: en 2005, 166 000 cas ont été notifiés dans la région européenne.

La réalité d'un quotidien sans toilettes dans les zones rurales d'Europe

- La propagation de maladies transmises par l'eau est particulièrement fréquente en Europe de l'Est. Et la situation est encore plus grave dans les zones rurales.

Dans la plupart des pays de cette région, c'est en moyenne 20 % de la population qui vit dans les zones rurales. Les chiffres relatifs aux taux de raccordement en milieu rural sont parlants: c'est plus de la moitié de la population qui ne dispose pas d'un approvisionnement fiable en eau potable et/ou de systèmes d'assainissement adaptés.

Le système d'assainissement de base se résume à de simples latrines de fortune, non égouttées, et la plupart des excréta humains et "eaux grises" (eaux usées d'origine domestique) sont déversés directement dans la nature, ce qui engendre des impacts lourds sur l'environnement et augmente les risques de contamination des puits utilisés pour collecter l'eau servant à la consommation humaine. De plus, comme en ville, quand un système d'assainissement existe, il se dégrade faute d'entretien. Le délabrement des infrastructures est un frein majeur au développement rural. Les moyens d'investissement sont faibles, et on constate très souvent un manque de compétences locales pour élaborer les solutions techniques.

Même dans les pays récemment entrés dans l'Union Européenne, les problèmes persistent. En Bulgarie par exemple, les systèmes d'adduction d'eau sont relativement bien développés et desservent la quasi totalité des populations. En revanche, dans les zones rurales où vit environ 15 % de la population, les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées sont quasi inexistant. Faute de système permettant de mettre les

excréments à l'écart de tout contact avec les humains, ils s'exposent à une contamination de leur environnement et de leur eau, avec des répercussions directes sur la santé et les conditions de vie.

La réalité ici, en France

En France, pays riche qui apparaît dans les statistiques comme fournissant un accès à l'assainissement à 100 % de sa population, certaines populations n'ont pourtant pas accès à des toilettes. Ce n'est que très occasionnellement que l'assainissement fait l'actualité en France. Exceptionnellement, début 2008, les médias se faisaient le relai d'un rapport annuel de l'Observatoire national de la sécurité des établissements (ONS) et rapportaient que les WC utilisés par les enfants dans certaines écoles étaient mal entretenus, mal nettoyés, et manquaient d'intimité, obligeant les filles à attendre de rentrer chez eux pour se rendre aux toilettes. Avec une prise de risque importante : infections urinaires, constipations voire incontinences futures.

Des populations exclues de l'accès aux toilettes

- La question des exclus des toilettes ne fait pas la une des journaux. Et pourtant, la France compte aussi ses exclus des toilettes : ils sont en minorité et souffrent pour la plupart d'autres exclusions, celle de l'accès à des toilettes n'en étant qu'une parmi d'autres. La situation des personnes handicapées est ainsi loin d'être révolue. Si des efforts sont fournis pour développer des cabines adaptées aux contraintes de déplacement des personnes à mobilité réduite, il n'existe pas encore de règlement automatique de mise aux normes pour faciliter cet accès. De même, dans nos villes, les personnes sans domicile fixe sont souvent contraintes de déféquer dans la rue. Si ce n'est pas sous nos yeux, c'est derrière des buissons,

ou au mieux dans les toilettes publiques lorsqu'elles sont gratuites. Dans les centres d'urgence, les toilettes sont dans un état encore plus préoccupant que celui de nos écoles (trop peu nombreuses par rapport aux besoins, sales, malodorantes, etc.).

Des Français privés d'assainissement

- D'autres situations inacceptables persistent en France, dont on n'entend pas souvent parler : l'accès à l'assainissement pour les habitants des DOM-TOM.

À Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, malgré un plan d'élaboré en 1986 pour résoudre le problème d'accès à l'assainissement, la situation est jugée préoccupante.

Dans un rapport, la Chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie a mis en cause une mauvaise mise en œuvre du plan par la municipalité et notamment les impacts environnementaux. L'exception du plan de 1986 est jugée "insuffisante et discutable"

(Source : Rapport d'observations d'�initives établi à la suite du contrôle

des comptes et de l'examen

de gestion de la commune de

Nouméa, Chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie, 2007). En 20 ans, la commune de Nouméa n'a réalisée qu'une seule station d'épuration supplémentaire, pour les quartiers, alors que dans le même temps la ville a connu une urbanisation galopante (27 000 habitants supplémentaires).

Le système d'assainissement est pratiquement inexistant, vétuste et mal adapté à la densité de la population, et les eaux usées continuent de se déverser dans la mer.

Le quotidien d'un Rrom dans

un bidonville de la région

parisienne -

Les populations Rroms vivent parfois dans une extrême précarité. Un des problèmes majeurs rencontrés dans les campements de Rroms de la région parisienne est l'absence ou l'insuffisance, dans certains cas, d'infrastructures sanitaires de base, et notamment de toilettes. Plus la concentration de population est importante, plus le problème sanitaire lié à l'absence de toilettes est

critique.

Le bidonville "Chemin Vert" Åtait situÃ© sur la commune d'Aubervilliers, en Seine Saint-Denis.

Environ 250 personnes vivaient sur ce campement installÃ© sur un terrain vague. Les habitants ont construit Å leur arrivÃ©e 4 toilettes de fortune (une fosse creusÃ©e dans le sol et recouverte d'une palette en guise de plancher) : 2 toilettes pour les hommes et 2 pour les femmes, soit une pour 62 personnes. A titre d'Åclairage, les normes de l'OMS en matiÃ“re d'assainissement sont 1 toilette pour 25 personnes maximum.

Les 4 toilettes existantes Åtaient dans un Åtat d'insalubritÃ© extrÃªme et 2 de ces toilettes ont dÃ» Åtre trÃ©s rapidement condamnÃ©es car les fosses dÃ©bordaient. Est-il utile de rappeler ici quels peuvent Åtre les impacts sanitaires pour les habitants de ce campement, et plus particuliÃ“rement pour les enfants ? Ce bidonville existait jusqu'en 2006. Il ne s'agit que d'un exemple, mais ces populations rencontrent souvent de tels problÃ“mes d'accÃ“s Å l'assainissement sur les campements qu'elles occupent.

2008, ANNÃ‰E INTERNATIONALE

illustration - AnnÃ‰e internationale de l'assainissement

Â

Les annonces de la communautÃ© internationale se multiplient mais les moyens ne suivent pas

La part de l'aide internationale consacrÃ©e Å l'eau et Å l'assainissement accuse une chute, passant de 8 % en 1997 Å 5 % en 2006 (Source : Rapport mondial sur le dÃ©veloppement humain, PNUD, 2006). De plus, l'assainissement est encore trop rarement intÃ©grÃ© aux logiques et programmes de dÃ©veloppement. Une lacune inacceptable quand on sait que chaque

jour, 5 000 enfants de moins de 5 ans meurent de maladies liées à l'absence d'assainissement. Pour répondre à cet état de fait, les États membres de l'ONU se sont engagés autour de 8 OMD à atteindre d'ici 2015. Parmi ces objectifs figure celui de réduire de moitié la part de population privée d'un accès à l'assainissement. Mais au rythme actuel, les objectifs ne seront jamais atteints, ni même approchés pour un grand nombre de pays, car ni l'aide internationale ni les politiques nationales n'ont mobilisé les efforts nécessaires. L'Assemblée Générale des Nations Unies, particulièrement préoccupée par "la lenteur et l'insuffisance des programmes réalisés quant à l'accès à des services d'assainissement de base", a déclaré l'année 2008, année internationale de l'assainissement (Source : Résolution 61/192 Assemblée internationale de l'assainissement 2008, Assemblée Générale, 6 février 2007).

Des bilans à la mobilisation internationale : un contexte favorable à l'assainissement

Les acteurs de la communauté internationale assimilent progressivement que l'accès à l'assainissement est au cœur du développement au même titre que l'accès à l'eau, et qu'investir dans l'éducation ou la santé sans s'assurer qu'il existe un accès à l'assainissement affaiblit les améliorations escomptées.

En Afrique, les initiatives et les politiques menées dans certains pays (au Sénégal entre autres) servent d'exemples pour atteindre les OMD, encouragent les autres pays à redoubler d'efforts pour les atteindre et à reconnaître l'importance de l'accès à l'assainissement et de ses retombées au niveau national.

Les rencontres internationales, entre les décideurs africains notamment, encouragent cette prise de conscience : les conséquences du manque d'assainissement ont un coût colossal dans leurs budgets. Lors de la deuxième conférence sur l'assainissement et l'hygiène (Conférence Africa San +5 de

Durban, février 2008), 32 ministres africains ont pris conscience du poids que représentait l'absence d'assainissement dans leurs économies: ils "reconnaissent unanimement que d'une part, un million d'africains meurent chaque année de maladies liées au manque d'assainissement, et que d'autre part les conséquences sociales, sanitaires, humaines et environnementales liées au manque d'assainissement sont un frein majeur au développement économique du continent" (Source : AfricaSan 2008 : L'assainissement, une priorité pour l'Afrique, lettre du pSEau, 2008). Ils ont convenu d'un plan d'action à mettre en place d'ici 2010 afin d'atteindre en 2015 l'OMD assainissement. Parmi les engagements pris, il est prévu d'inscrire une ligne spécifiée dans le budget du secteur public pour les programmes d'assainissement et d'hygiène. Ils se sont aussi engagés à établir un plan national assorti d'une feuille de route pour accélérer les programmes nécessaires à l'atteinte des objectifs nationaux et des OMD avant 2015.

L'AMCOW (Conseil des ministres africains chargés de l'eau) assurera le suivi de ce plan d'action et en présentera l'état d'avancement lors de la prochaine conférence, en 2010.

Le G8 d'Hokkaido de juillet 2008 a rappelé l'importance d'inscrire dans les agendas ces problématiques de l'assainissement, ce qui permet peu à peu à ce sujet d'être exposé sur la scène internationale, mieux considérés, et mieux compris. Mais si le G8 a confirmé l'importance de se mobiliser pour l'assainissement, il n'a pas proposé de pistes d'action ou de soutien.

Une fois de plus, les bilans s'accumulent et tous constatent un retard pour remplir les OMD mais la communauté internationale a du mal à passer effectivement à l'action.

Il semble donc que dans les dernières années, la question de l'assainissement surgisse peu à peu dans les espaces internationaux impliqués dans les questions de développement. Mais la Coalition Eau insiste sur deux défis majeurs sans lesquels l'accès à l'assainissement pour tous restera hors de portée et incapable d'atteindre le terrain.

Il faut tout d'abord que la prise de conscience sorte des espaces "experts" pour atteindre l'Ã©chelle nationale, les gouvernements du Nord comme du Sud, les citoyens, les mÃ©dias, les collectivitÃ©s locales, les professionnels du secteur etc.

Il faut ensuite, grÃ¢ce Ã cette prise de conscience et cette mobilisation plurielle, que soient au rendez-vous la mobilisation financiÃ¨re de tous les acteurs et la planification stratÃ©gique permettant de mettre en route des plans opÃ©rationnels.

Pour le droit Ã l'assainissement, la sociÃ©tÃ© civile demande aux gouvernements responsables de passer Ã l'action

La sociÃ©tÃ© civile a le droit et le devoir de demander des comptes Ã ses responsables politiques car l'accÃ¨s de tous Ã un assainissement de base avance peu alors qu'il existe des solutions.

Des rÃ©seaux associatifs tels que la Coalition Eau ou End Water Poverty, campagne internationale soutenue par de grandes ONG britanniques, partagent les mÃªmes inquiÃ©tudes concernant l'OMD sur l'assainissement. End Water Poverty souligne que si rien ne change en Afrique subsaharienne, l'objectif fixÃ© pour l'assainissement ne sera rempli qu'en 2076... sans compter le coÃ»t de l'inaction.

Ces rÃ©seaux demandent aujourd'hui que soit mis en place un plan d'action, qui puisse avoir plusieurs dÃ©clinaisons : aux Ã©chelles nationales, Ã l'Ã©chelle rÃ©gionale des continents, ou encore Ã l'Ã©chelle internationale pour une pression constructive d'ici 2015, mais aussi Ã plus long terme. Cela implique que les gouvernements du Sud se dotent de tous les outils pour agir, notamment budgÃ©taires, et que ceux du Nord assument

leurs promesses d'augmentation de l'aide au dÃ©veloppement. Mais pour cela, nous sommes tous conscients qu'il faut impÃ©rativement une mobilisation plus importante, Ã©largie Ã un plus grand nombre d'acteurs, qui puisse atteindre Ã la fois les citoyens, les acteurs divers de la sociÃ©tÃ© civile et les autoritÃ©s publiques locales et nationales, au Nord et au Sud. L'action n'interviendra que s'il existe une veille des citoyens et de tous les acteurs de la sociÃ©tÃ© civile, relayÃ©e par des mÃ©dias prÃ©occupÃ©s et une prise de parole coordonnÃ©e nÃ©cessaire pour susciter une volontÃ© politique et amener les gouvernements Ã agir.

LA COOPÃ‰RATION DECENTRALISÃ‰E

illustrationÂ - Sommet des P7

Â

Â

Les collectivitÃ©s locales franÃ§aises disposent d'un outil : la coopÃ©ration dÃ©centralisÃ©e. C'est un cadre de soutien, de discussion et d'Ã©changes entre une commune du Sud et une commune du Nord, dans lequel la connaissance du niveau local constitue une plus value dÃ©terminante pour l'efficacitÃ© de la coopÃ©ration, difficile Ã trouver dans les relations de coopÃ©ration proposÃ©es par les autres acteurs multilatÃ©raux et bilatÃ©raux. Les collectivitÃ©s, actrices incontournables des territoires, ont un rÃ le essentiel Ã jouer pour consolider une relation de solidaritÃ© entre Ã©lus et citoyens, ici et lÃ -bas : c'est important qu'elles s'en saisissent.

Le rÃ le spÃ©cifique des collectivitÃ©s pour favoriser l'accÃ¨s Ã l'assainissement

En France, les communes ont la compÃ©tence "eau et assainissement". Dans ce cadre, elles ont notamment en charge l'organisation du service, la gestion du systÃ“me d'assainissement collectif (Ã©vacuation et traitement des eaux usÃ©es en station d'Ã©puration) et le contrÃ“le de l'assainissement individuel

(fosses, etc.). Elles assurent ainsi la maintenance de l'ensemble du système (entretien, fonctionnement) et sont en charge des investissements nécessaires de modernisation ou de construction de nouveaux équipements. Une partie des dépenses engagées est ponctionnée sur la facture d'eau des usagers.

Les communes peuvent soit gérer

elles-mêmes l'ensemble de ces attributions, soit en déléguer la gestion à un tiers, c'est-à-dire transférer à une entreprise ou une société d'économie mixte la responsabilité complète de tout ou partie de la gestion de ce service.

Les communes qui choisissent de garder l'entière gestion de cette compétence conservent et développent une importante expertise sur le traitement des eaux usées, mais aussi la protection des sols, la prévention des pollutions des eaux, etc.

Les communes, confrontées aux réalités de leur territoire en matière d'assainissement, sont susceptibles de partager leur expertise et leur expérience avec des homologues étrangers rencontrant des difficultés sur ce dossier - En plus de ces compétences, les communes ont, depuis la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, les moyens financiers leur permettant de développer et de renforcer des projets de coopération internationale pour l'accès à l'assainissement.

L'intervention de ces acteurs clefs dans la dynamique internationale actuelle permettrait d'accroître le nombre d'acteurs mobilisés, de contribuer à une mobilisation financière supplémentaire, de montrer l'exemple et d'inciter d'autres communes dans le monde à agir dans le même sens...et surtout, de multiplier des projets proches du terrain et des réalités locales, grâce à une forme de coopération qui ne s'arrête pas au financement d'infrastructures mais qui propose un soutien politique et institutionnel précis pour un élu confronté à ce dossier d'envergure.

La coopérlation d'centralisée

La coopérlation d'centralisée comprend toutes les relations de coopérlation, d'échanges, d'entraide et de renforcement mutuel entre les collectivités locales françaises et des collectivités équivalentes dans d'autres pays.

Cette coopérlation peut prendre la forme d'appui au développement, d'assistance technique, ou de partage et d'échange d'expériences à une échelle locale. En privilégiant la dimension locale, ce type de coopérlation peut proposer un mode d'intervention pragmatique, proche du terrain, à même de répondre aux préoccupations des élus et des populations locales. Le partenariat engagé entre les deux communes s'inscrit dans le temps, et persiste plus d'interprétation qu'une action ponctuelle. Cette démarche est reconnue et encadrée depuis la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

La Loi Oudin-Santini est venue compléter les textes existants en facilitant l'engagement des communes et de certains établissements publics sur des programmes eau et assainissement. Elle permet en effet aux communes, aux établissements publics de coopérlation intercommunale, aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement, aux agences de l'eau, etc., d'affecter jusqu'à 1 % de leur budget annexe "eau et assainissement" à des actions de coopérlation internationale dans ce même domaine (alors que la loi de 1992 permet aux collectivités de financer leurs actions sur leur budget général).

Une intervention sur-mesure

En prenant appui sur l'un ou l'autre de ces textes législatifs, toute collectivité territoriale française (commune, communauté urbaine, conseil général et régional, syndicat

d'eau, agence de l'eau, etc.) peut s'engager dans la solidarité internationale selon quatre pistes d'intervention.

Première possibilité - La collectivité mène elle-même son action de solidarité avec ses propres compétences techniques et humaines et gère elle-même son budget, dans le cadre d'un partenariat direct avec une collectivité territoriale du Sud.

Deuxième possibilité - La collectivité rejoint un réseau de collectivités déjà existant au niveau local ou régional, et vient alors contribuer à une action, à un budget ou à un objectif plus vaste.

Troisième possibilité - La collectivité préfère limiter son action à la mise à disposition d'un budget. Elle affecte son financement à un projet proposé et mené par un acteur tiers, le plus souvent une ONG.

Quatrième possibilité - La collectivité conserve le choix, la mise en œuvre et la gestion de son budget et de son programme en relation directe avec un partenaire du Sud mais sous-traite une partie de son action (étude de faisabilité, suivi de chantiers, évaluation, contrôle technique...) à un ou des prestataires extérieurs, ONG ou bureau d'études.

Cet outil est précieux. Il permet d'affecter du financement à un projet de solidarité internationale, mais aussi de partager des compétences : les acteurs de pays en développement (élus, services techniques, usagers, entreprises, artisans, etc.) ont besoin d'échanges de fond, mais aussi de capacités renforcées pour créer leur service d'eau et d'assainissement, et leur permettre de perdurer. Si cet outil permet d'importants

programmes dans le domaine de l'accès à des dispositifs d'assainissement, la Coalition Eau reste néanmoins vigilante quant aux dérives potentielles : la loi Oudin-Santini ne doit pas constituer une taxe supplémentaire pour les seuls usagers particuliers (on l'estime à 2 ou 3 euros par an pour un foyer de quatre personnes) ; ce préalablement doit être effectué sans augmentation de la facture d'eau : l'usager n'est pas individualisé individuellement puisque la collectivité affecte librement une partie de ses ressources ; la loi Oudin-Santini n'est pas faite pour promouvoir le savoir-faire français, et encore moins les intérêts des entreprises du secteur, mais pour servir le développement de la solidarité internationale et l'atteinte des OMD.

Une plus grande capacité d'intervention mais une mobilisation encore faible

La loi Oudin-Santini offre une possibilité non négligeable de mobilisation des collectivités locales françaises autour de programmes de coopération favorisant l'accès à l'assainissement. Selon le PS-Eau (Programme Solidarité Eau), si toutes les collectivités jouaient le jeu à l'échelle française, c'est-à-dire si elles consacraient toutes 1 % de leur budget "eau et assainissement" à la coopération décentralisée, 100 millions d'euros supplémentaires pourraient être mobilisés (Source : La lettre du PS-Eau, numéro 53, décembre 2006). Mais ce potentiel est encore sous exploité. Selon les dernières données disponibles, la contribution des acteurs français de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement s'élèverait en 2005 à 18 millions d'euros.

Des élus déjà engagés...

Plus des trois-quarts des départements, la quasi-totalité des grandes villes et des communautés urbaines et de très nombreuses

petites et moyennes communes sont impliquées dans des projets de coopération à l'international, tous secteurs confondus. Ces acteurs ont un savoir-faire particulièrement riche dans le domaine de l'assainissement, et notamment : maîtrise des outils et mécanismes de planification urbaine, organisation de la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, ingénierie technique, ingénierie financière, montage de projet, animation de cadres de concertation entre opérateurs du service et usagers, formation et transfert de compétences aux techniciens et élus locaux, sans oublier une contribution financière. Des communes ont déjà contribué à mettre ces compétences au service d'autres collectivités du Sud. La communauté urbaine de Lille métropole s'est par exemple engagée dans un partenariat de longue durée avec des collectivités libanaises. Elle appuie par ses expériences et ses compétences la création et le fonctionnement d'une agence de développement municipal qui assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de plusieurs municipalités. Il existe donc une expertise française et une mise en œuvre effective de relations de coopération décentralisée pour l'assainissement, qui devraient inciter d'autres communes à s'engager.

ANNECY-LE-VIEUX ET DORI

photo - Jay DUNN1er Prix National Geographic TravelerDori pendant la saison sèche, octobre 2007

À

À

Dori est une ville du Sahel de 30 000 habitants, située au nord-est du Burkina Faso, et Annecy-le-Vieux est une ville de 20 000 habitants, située en Haute-Savoie. Le jumelage de ces deux villes, initié depuis vingt ans, permet des échanges culturels mais vise aussi à mener des actions de solidarité Nord-Sud dans les domaines sociaux de base pour l'amélioration des conditions de vie des populations de Dori qui en ont le plus besoin. C'est dans ce cadre qu'en 2000, d'un commun accord, l'assainissement des eaux usées et des excréta est devenu un axe prioritaire de cette coopération décentralisée.

Dori avant le projet

L'insalubrité de la ville de Dori est due à la mauvaise gestion des excréments et des eaux usées. Bien que l'assainissement des eaux usées soit une composante essentielle de ce projet de coopération décentralisée, on se concentrera ici sur l'impact de ce projet pour l'assainissement des excréta.

À Dori, la majorité des habitants dispose de latrines traditionnelles, mais l'insalubrité y est flagrante : d'une part parce qu'il n'existe pas de système de gestion des boues de vidange des latrines et d'autre part, parce qu'une partie de la population (5,1 %), dépourvue de latrines, se voit obligée de déféquer dans la ville.

Lorsque les fosses des latrines sont pleines, la vidange se fait manuellement, et ceux qui s'en chargent sont en contact direct avec les excréments et courrent parfois le risque de se voir ensevelis sous la fosse en cas d'effondrement des parois. Le plus souvent, une fois la fosse vidangée, les boues de vidange sont versées directement dans la nature sans traitement. Lors des pluies, les eaux de ruissellement emportent tous les déchets (excréta entre autres) dans

les bas fonds et dans la mare qui ceinture la ville. Or cette mare sert d'approvisionnement en eau pour diverses activités humaines. La plupart des habitants s'en servent pour leur toilette et les activités ménagères mais certains (20 % des habitants) la boivent.

Cette situation, due à l'absence, par le passé, d'une politique d'assainissement de la ville, constituait un danger quotidien pour la santé des habitants. Selon la Direction régionale de la santé, plus de la moitié de la population souffre de maladies liées à l'absence ou à la mauvaise qualité de l'assainissement, principalement la diarrhée, qui peut être mortelle faute de soins.

En septembre 2007, la Mairie de Dori sollicite l'appui de la Ville d'Annecy-le-Vieux et du SILA (Syndicat intercommunal du lac d'Annecy), dans le cadre de la coopération décentralisée, pour la gestion des eaux usées et excreta : le projet est en cours.

Le projet : la gestion des excreta et des eaux usées

Le projet a pour objet la mise en œuvre du plan de gestion des eaux usées et des excreta de la ville de Dori avec : une première phase de latrinisation de 400 ménages défavorisés et sous-quipés ; l'équipement en latrines publiques de 15 lieux publics (gare routière, places, écoles...) ; la création d'un service municipal d'assainissement ; la création d'un service de collecte des boues de vidange en régie directe ou concédée à un privé local ; la construction d'un ouvrage de traitement des boues de vidange et d'une unité de compostage pour une valorisation en agriculture. Le coût global du projet en investissement (sur 3 ans) et fonctionnement (sur 1 an) s'élève à plus de 310 000 euros. D'ores et déjà, la ville d'Annecy-le-Vieux et le SILA, qui sollicitent également le Ministère des Affaires étrangères, s'engagent à hauteur de 200 000 euros sur 3 ans. La Ville de Dori s'engage à rechercher les financements complémentaires pour finaliser le projet.

Ce projet est particulièrement

novateur, car il propose de mettre en place un service municipal de gestion des eaux usées et des excrements, ainsi qu'une politique d'assainissement. Dori sera la première ville moyenne à disposer d'un tel service et à être dotée d'une station de traitement des boues de vidange et d'une unité de valorisation des déchets, qui créeront des emplois localement. L'appui à la maîtrise d'ouvrage locale et le renforcement des capacités de la commune sont assurés par Eau Vive, ONG d'appui au développement spécialisée dans les questions d'accès à l'eau et à l'assainissement. Son rôle est d'appuyer la commune de Dori à la mise en place d'un service municipal d'assainissement, de définir et de mettre en œuvre une politique d'assainissement. Pour ce faire, Eau Vive apporte appui-conseil, encadre et met à disposition des outils de gestion, des procédures et des guides pour la régulation des ouvrages d'assainissement. Eau Vive vient renforcer la concertation des acteurs locaux, afin qu'ils participent tous aux décisions en matière d'assainissement. Elle aide également la ville à mettre en place une Commission communale d'hygiène et d'assainissement.

Cette commission est chargée de l'exercice de prérogatives dévolues à la commune en matière d'assainissement, à travers : la planification et la régulation des investissements ; la gestion des ouvrages et équipements ; l'animation de la concertation (impliquant les populations, les professionnels, les services techniques déconcentrés et les opérateurs locaux de développement en matière d'assainissement) ; l'arbitrage et la régulation du secteur.

Les résultats attendus

Mise en place d'une Commission communale d'hygiène et assainissement.

Définition et mise en œuvre d'une politique d'assainissement.

Renforcement des capacités de la commune dans le domaine de l'assainissement.

Mise en place d'une station de traitement et d'une unité de compostage.

Amélioration de l'accès aux sanitaires des ménages, par la construction de 400 latrines familiales.

Construction de 15 latrines publiques.

Mise en place de dispositifs individuels d'évacuation des eaux.

Amélioration de l'hygiène et réduction des maladies liées à l'eau et à l'assainissement.

Formation des maîtres locaux à la construction de latrines.

Ce projet est une illustration tangible de l'opportunité que représente la coopération décentralisée pour un partenariat gagnant-gagnant dans la mise en œuvre d'actions de solidarité entre le nord et le sud. L'une des principales valeurs ajoutées de cet exemple de coopération décentralisée est l'implication d'une ONG spécialisée qui met à la disposition de la collectivité locale du Nord et de celle du Sud, son expertise en gestion de projets, son approche sur la thématique cible et son savoir-faire en accompagnement des acteurs du Sud et en intermediation avec les acteurs du Nord.

SIAAP ET VORNICENI

photo - SEAM

construction des toilettes dans le lycée de Vorniceni

À

Â

Le principal objectif de cette coopérâtion, débutée en 2007, est l'assistance technique du SIAAP, Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, auprès de la municipalité de Vorniceni, en Moldavie pour l'assainissement de la commune. Cette dernière, avec l'aide de l'ONG Solidarité Eau Europe (SEE) et du SIAAP, devra établir des planifications de l'assainissement du village. Le SIAAP met à disposition des techniciens afin d'établir ensemble les meilleures solutions pour répondre aux besoins de la population et aux contraintes financières.

La situation de l'assainissement en Moldavie

La Moldavie est le pays le plus pauvre d'Europe, environ 30 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Le pays subit une émigration importante vers la Russie et l'Union Européenne, et les villages se vident de leurs "forces vives". La pauvreté est beaucoup plus grande dans les zones rurales, où vit encore près de 60 % de la population.

Actuellement, en Moldavie, la question de l'assainissement n'est pas considérée comme une priorité par les autorités locales. Le nombre limité de spécialistes dans ce domaine, ainsi que le faible financement et le manque d'éducation à l'hygiène compliquent l'atteinte des OMD dans ce pays.

Plus de la moitié de la population moldave n'a pas accès à l'assainissement. La situation est très inégale, notamment entre les villes et les campagnes. Dans les zones rurales, il n'existe pratiquement pas de systèmes d'assainissement. Environ 80 % des puits des zones rurales ne sont pas potables,

du fait de contaminations bactériennes (responsables de diarrhées, d'hépatites, etc.) et chimiques (fluorose dentaire, problème de reins, etc.). Dans les villages, l'accès à l'assainissement se résume aux latrines auto-construites ; les latrines des établissements scolaires sont rudimentaires, et ne respectent pas les standards d'intimité et d'hygiène. Dans les villes, les stations d'épuration sont vétustes, et aucune n'a été construite depuis les années 1990. La station d'épuration reste la seule réponse que les autorités envisagent pour résoudre les problèmes d'assainissement, mais les moyens d'investissement sont extrêmement faibles et les compétences sur place à renforcer.

Le projet SEE en Moldavie

Le manque d'accès à l'assainissement surtout dans les zones rurales est dû à la fois à des défaillances au niveau institutionnel et à l'inadaptation des solutions techniques.

Depuis 2006, Solidarité Eau Europe a mis en place une action pilote en Moldavie, associant des projets concrets sur le terrain et un travail au niveau institutionnel pour la mise en place de politiques accordant la priorité à l'eau et l'assainissement en zone rurale. SEE concentre son action sur les zones rurales, et sur la recherche des solutions techniques et des mesures appropriées qui peuvent à court et moyen termes améliorer les conditions de vie des populations. Sur le terrain, SEE mène des actions de sensibilisation et d'éducation à l'hygiène, met en place des constructions pilotes (toilettes écologiques) et mobilise la jeunesse et les acteurs locaux.

Sur le plan institutionnel, SEE a mené en collaboration avec le Regional Environmental Centre

Moldova des sessions de consultations auprÃ}s des Ã©lus locaux sur la "StratÃ©gie de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement pour les localitÃ©s de la RÃ©publique de Moldavie", prÃ©sentÃ©e par le gouvernement en 2007. Les recommandations issues de ces consultations, ainsi que des commentaires dÃ©coulant d'une analyse approfondie ont Ã©tÃ© remis au gouvernement moldave.

Le projet SEE Ã Vorniceni

Le village de Vorniceni (5 000 habitants), Ã l'image de beaucoup de villages moldaves, connaÃ®t une situation extrÃªmement prÃ©occupante en termes d'accÃ´s Ã l'eau et Ã l'assainissement. Les conditions de vie, l'environnement et la santÃ© des habitants s'en trouvent fortement dÃ©gradÃ©es.

Face Ã ces problÃ©matiques, SEE a eu connaissance d'une demande Ã©manant des habitants du village de Vorniceni pour amÃ©liorer l'accÃ´s Ã l'assainissement. En 2006, SEE a ouvert une branche locale Solidaritate European Pentru ApÃ®n Moldova (SEAM) et a dÃ©veloppÃ© un programme dans le village de Vorniceni.

La Mairie de Vorniceni, SEAM et SEE ont montÃ© un projet d'accÃ´s Ã l'assainissement en sollicitant le financement, les compÃ©tences et l'expertise du SIAAP.

Afin d'assurer la pÃ©rennitÃ© du projet et renforcer les capacitÃ©s communales, ce programme associe des projets concrets sur le terrain avec un travail au niveau institutionnel pour la mise en place de politiques accordant la prioritÃ© Ã l'eau et l'assainissement en milieu rural.

Le volet sensibilisation est destinÃ© Ã l'ensemble de la population du village. Des sessions d'Ã©ducation Ã l'hygiÃ¨ne sur les rÃ©gles pouvant amÃ©liorer les conditions de vie (ne pas jeter les eaux usÃ©es Ã proximitÃ© immÃ©diate des habitations, par exemple) sont organisÃ©es Ã l'attention des Ã©lÃves

du lycée, des professeurs, des élus, etc. Parallèlement, un travail a été engagé avec les professeurs pour mettre en place des fiches pédagogiques sur l'accès à l'assainissement et l'éducation à l'hygiène. Ces fiches seront intégrées au programme de la rentrée scolaire. D'autres méthodes sont utilisées à l'attention des lycéens, acteurs extérieurement actifs sur ce projet : une radio est mise en place dans le lycée et chaque jour est diffusé un programme court sur l'assainissement et l'hygiène. Ce travail de sensibilisation est destiné à assurer la prérennité des futures installations sanitaires.

Le volet terrain consiste à équiper de toilettes écologiques le lycée de Vorniceni. Avant ce projet, les écolières allaient dans le fond de la cour : il n'y avait ni portes, ni séparation, ni intimité. Les toilettes se limitaient à de simples trous. Ce manque de salubrité et cette absence d'hygiène pouvaient avoir de sérieuses conséquences sur la dégradation de la santé des écolières. A la demande des lycéens, SEE a initié durant l'été 2008 la construction de toilettes écologiques avec un point d'eau pour se laver les mains. Ces toilettes protégeront l'intimité des écolières et surtout leur santé et l'environnement.

C'est un projet de longue haleine en raison de l'implication de tous les acteurs locaux et du volet de sensibilisation. Mais ce sont les deux conditions cruciales pour la prérennité et l'entretien du système d'assainissement, et par répercussion, pour l'amélioration durable des conditions de vie des habitants du village. Ce projet est d'ailleurs destiné à inspirer les autres villages alentours. En effet, à l'automne 2008, SEE organise un atelier de travail régional en Moldavie pour diffuser ce projet et encourager d'autres collectivités territoriales à améliorer leur système d'assainissement.

Â

La Coalition Eau

La Coalition Eau est un regroupement d'ONG qui œuvre à promouvoir un accès à l'eau et à l'assainissement prérenne pour tous, à travers la préservation et la gestion durable de la ressource et la construction de compétences locales, pour des services publics efficaces, transparents et qui intègrent des mécanismes de contrôle par les usagers.

Ses missions - 1. Alerter. Pour que l'eau passe des discours à l'action, la Coalition met à l'épreuve des faits les engagements des acteurs de l'eau. Elle assure une veille sur les efforts fournis par la France, l'Europe et les organismes internationaux pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement 7, elle alerte sur les défaillances de l'aide et dénonce les incohérences, l'inactivité et les abus ; 2. Proposer. Forte de l'expérience et de la connaissance du terrain de ses membres, la Coalition Eau a pour préoccupation de partager son expertise et d'alimenter le débat sur les enjeux de l'eau, pour une aide plus importante et plus efficace ; 3. Relier. Pour une action plus efficace, la Coalition assure une mobilisation coordonnée des acteurs du Nord et du Sud. Elle multiplie les contacts et les liens avec les réseaux militant pour l'accès à l'eau et l'assainissement, en Europe et dans le monde, pour que les voix des associations du Sud comme du Nord soient intégrées dans les processus de décision ; 4. Informer. La Coalition relaie les positions d'acteurs indépendants des pouvoirs publics et privés afin de favoriser une information libre et claire sur la situation, et de développer la pression de l'opinion publique sur les décideurs.

Ses axes de travail - Développer un service public de l'eau accessible à tous ; recentrer les programmes et les décisions autour des acteurs locaux ; obtenir des financements à la hauteur des enjeux en termes de volume et d'efficacité ; préserver la ressource eau.

Ses membres - ACAD, Action Contre la Faim, ADEDE, Agronomes et Vétérinaires sans frontières, Association 4D, CCFD, CRID, EAST, Eau Vive, Enda Europe, Green Cross France, Gret, Helen Keller International, Hydraulique sans frontières, Ingénieurs sans frontières, Initiative Développement, Les Amis de la Terre, Réservoirs pour la justice, Afrique-Europe, Secours catholique, CARITAS France, Sherpa, Solidarité Eau Europe, Toilettes du Monde, Triangle Génération Humanitaire, WWF France.

Coalition Eau

Â

Le 1 % Ville de Paris

Paris a mis en œuvre dès 2005 la possibilité offerte par la loi Oudin de consacrer jusqu'à 1 % du prix payé par les

Parisiens sur leur facture d'eau à des actions de solidarité en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays pauvres. Depuis 2006, la Ville affecte un budget annuel de un million d'euros, soit la moitié du 1 % mobilisable, à trois grands types d'interventions : 1. le partenariat direct avec des collectivités du Sud : la Régie des Eaux de Phnom-Penh au Cambodge (accès des ménages les plus démunis au branchement eau) et bientôt la municipalité de Jéricho en Palestine ; 2. le soutien financier à des ONG. Deux appels à projets, lancés en 2006 et 2007, ont permis de sélectionner une vingtaine de projets d'accès à l'eau et à l'assainissement et un troisième appel est en cours. Les projets achevés ont bénéficié à plus de 40 000 personnes et ceux en cours devraient permettre de venir en aide à plus de 250 000 personnes ; 3. l'aide d'urgence : 100 000 euros sont réservés chaque année pour des interventions d'urgence. En 2008, Paris a ainsi financer l'envoi de pastilles de purification d'eau en Birmanie après le passage du cyclone Nargis qui a fait plus de 100 000 victimes.

Dès la création de ce dispositif, Paris a souhaité mettre un accent particulier sur les actions comportant un volet assainissement significatif même si celles-ci semblent plus difficiles à monter, notamment en raison de l'ampleur des enjeux financiers surtout en milieu urbain. Ainsi, la Ville finance des projets d'assainissement des rues ou des canaux et la construction de latrines, familiales ou publiques : en milieu urbain, comme à Pikine au Sénégal, à N'Djaména au Tchad ou à Antanarivo à Madagascar ; mais aussi en milieu rural à Madagascar, au Mali, en Éthiopie ou au Niger. Certains projets ciblent plus spécifiquement les toilettes en milieu scolaire, également essentiel d'une diffusion des pratiques hygiéniques dans les populations mais aussi d'une meilleure scolarité des filles.À

Ville de Paris